

Vous avez la possibilité d'initier votre demande 12 mois maximum avant la date de début de votre formation selon vos conditions d'éligibilité. **Nous vous conseillons de déposer votre dossier minimum 4 mois avant le démarrage de votre formation.**

Anticipez le dépôt de votre dossier pour des démarches en toute sécurité !

ETAPE 1	Début de formation							
Entre :	Le 01 et 31 Juillet 2024	Le 01 et 31 Août 2024	Le 01 et 30 Septembre 2024	Le 01 et 31 octobre 2024	Le 01 et 30 Novembre 2024	Le 01 et 31 Décembre 2024	Le 01 et 31 Janvier 2025	Le 01 et 28 Février 2025

ETAPE 2 :	Dépôt du dossier finalisé via votre espace personnel							
Date limite :	21 Mars 2024	25 Avril 2024	23 Mai 2024	18 Juillet 2024	29 Aout 2024	26 Septembre 2024	24 Octobre 2024	
ATTENTION : Dossier finalisé = dossier complet (2 à 3 volets : bénéficiaire, organisme, employeur - en fonction de votre situation) et transmis depuis votre espace personnel Transitions Pro Occitanie.								

ETAPE 3 :	Commission paritaire d'instruction							
Mois :	14 MAI 2024	6 JUIN 2024	24 & 25 JUILLET 2024	5 SEPTEMBRE 2024	3 OCTOBRE 2024	7 NOVEMBRE 2024	5 DECEMBRE 2024	

Exemples :

Je suis en CDI : Ma formation débute le 9 décembre 2024, j'ai jusqu'au 22 août 2024 inclus, pour finaliser mon dossier (tous volets confondus dûment complétés et signés) et le transmettre depuis mon espace personnel Transitions Pro Occitanie. Mon dossier sera alors traité pour la Commission paritaire d'instruction du 3 octobre 2024

Je suis en contrat intérimaire : Pour être recevable, la demande de prise en charge doit respecter les deux conditions cumulatives. Voir conditions sur notre site internet.

<https://www.transitionspro-occitanie.fr/le-projet-de-transition-professionnelle-ntp>

Les notifications de décision sont disponibles sur votre espace personnel, le lundi suivant la commission.

En cas de refus de financement en Commission paritaire d'instruction, vous avez la possibilité de faire une demande de recours auprès de la commission de recours depuis votre espace personnel – rubrique « Mes dossiers - loupe – recours » dans un délai de 2 mois suivant la date de réception de la notification de la décision.